

# Vivre le Marais !

Membre de la Commission du Secteur  
Sauvegardé du Marais.

Membre du réseau "Vivre Paris !"

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie.

IVe

Site : <http://vivreleamarais.typepad.fr>

Directeur de la Publication :

Dominique Feutry

Trimestriel Numéro 59

Printemps 2017

## Editorial

### **Ne laissons pas prospérer l'affichage sauvage**

Depuis le début d'année notre association appuyée par ses adhérents mais aussi de nombreux riverains dénonce haut et fort auprès des autorités la montée grandissante de l'affichage sauvage réalisée pour des marques connues, des galeries et des marchands opérant des ventes dites promotionnelles. Le niveau atteint par cette lèpre qui n'hésite pas à être placardée sur des murs historiques et sur tout ce qui peut être recouvert sans discernement (potelets, mobilier urbain, armoires électriques...), afin de pouvoir être vu des passants, mérite que l'on se mobilise. Pas moins de 12 articles de notre blog ont été consacrés à cette calamité. La police, la nouvelle brigade contre les incivilités, la DPSP, sont systématiquement alertées de même que les services de la propreté (application « DansMaRue ») pour l'enlèvement immédiat. Des habitants excédés par cette débauche de souillures ont même arraché des affiches et des pancartes. Nous sommes en réalité face à une véritable « attaque » due à des officines ayant pignon sur internet qui offrent leurs services à des prix bien plus bas que ceux des circuits traditionnels. Les moyens pour contrer cette recrudescence ne sont pas à la hauteur de l'enjeu, les amendes ne sont pas dissuasives, le culot avec lequel les intervenants agissent, à la vue et au su de tous, montre qu'ils ne craignent rien. Il est impératif pour la mairie de ne plus laisser perdurer ces méthodes voyou qui enlaidissent et discréditent Paris. Il faut dorénavant « mettre le paquet ! »

Dominique Feutry

### Dans ce numéro :

L'aménagement de la caserne des Minimes se précise 1

Le projet d'aménagement de l'Île de la Cité inquiète 2

Le coupe-gorge Saint-Merri 3

Place du Marché Ste Catherine : un coin de paradis saccagé 4

## L'aménagement de la caserne des Minimes (IIIe) se précise

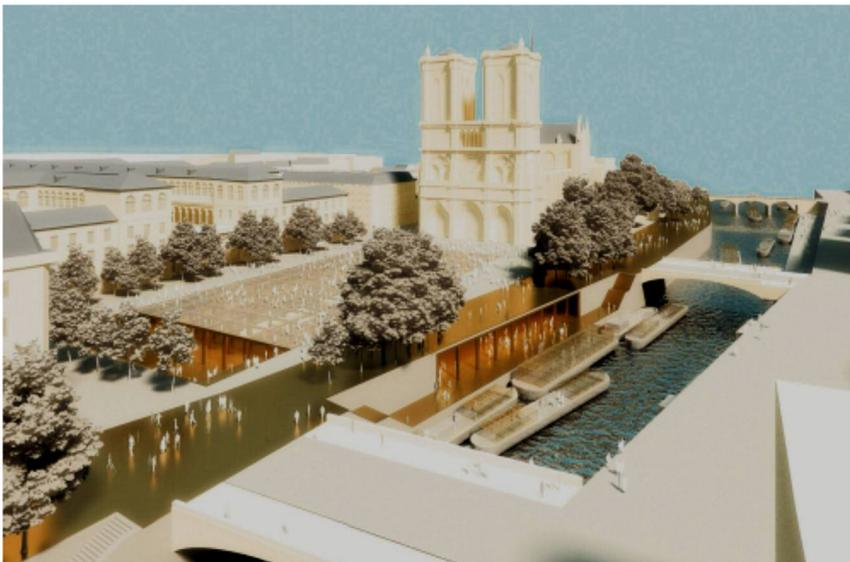


Vue aérienne de l'ensemble des bâtiments de la caserne des Minimes (IIIe)

Lors d'une réunion publique fin janvier qui a réuni un auditoire important, le Maire du IIIe entouré des responsables de la mise en œuvre du projet a souligné que l'aménagement de la caserne des Minimes « était le projet le plus emblématique de la mandature » construit avec les habitants. Les travaux, en accord avec l'architecte des bâtiments de France, devraient commencer en juillet 2017 et durer 2 ans. Les premiers occupants entreront dans les lieux en septembre 2019 après le choix des commissions d'attribution, en particulier celle du IIIe dont le quota sur les 70 logements sociaux prévus (4.600 m<sup>2</sup> au total allant du T1 au T5 et un ou deux logements pour des étudiants et des personnes à mobilité réduite) est d'un tiers. Le solde des attributions revient à la Marie de Paris (50%), à la Préfecture et au 1% logement notamment. Les 12 locaux d'activité (650 à 750 m<sup>2</sup>) ouverts sur rue seront réservés à des artisans et loués moins cher que le marché afin de maintenir des artisans dans le quartier. Afin de faciliter l'ouverture sur rue la clôture et les grilles seront enlevées. La crèche (99 places) dans laquelle pourraient être expérimentés de nouveaux horaires, se trouvera côté rue des Tournelles dans un bâtiment indépendant sans logement en étage et dégagé avec plantation d'un

« arbre repère » après démolition de deux petits édifices inutiles. Elle couvrira 880 m<sup>2</sup> plus un espace extérieur de 250 m<sup>2</sup>. Il n'y aura aucun parking et de ce fait la cour intérieure sera végétalisée et « ouverte sur la ville de façon à la rendre au public. » Il a été décidé à ce titre de laisser ouvertes les portes/grilles d'accès, l'éventuelle fermeture la nuit étant en réflexion. Les planchers des rez de chaussée seront les seuls rabaissés pour être plan avec la rue, les sous-sols inondables ne seront pas aménagés. La commission d'attribution du IIIe ne choisira que des attributaires habitants déjà dans l'arrondissement. Le bâtiment abritant, 7 Rue des Minimes (IIIe), les archives de l'AP-HP pourrait, s'il se libérerait intéresser la mairie du IIIe pour y aménager d'autres logements sociaux, ce qui ferait une concentration importante dans un même secteur si on ajoute l'ensemble Cour de Venise rue Saint-Gilles. Au plan de la circulation, selon le Maire le trafic actuel ne devrait pas être modifié, une étude spécifique ayant été menée à ce titre. Des questions restent en suspens. Comment sera réellement financée cette opération ? Quel sera le devenir des très belles grilles qui vont être retirées ? L'ouverture des accès 24 heures sur 24 serait-elle réaliste ? Il n'est pas prévu d'aire de jeux pour les enfants ?

## Le projet d'aménagement de l'Île de la Cité inquiète



*Projet aménagement de la crypte de du Parvis de Notre-Dame et création d'une place basse (vue 3D)*

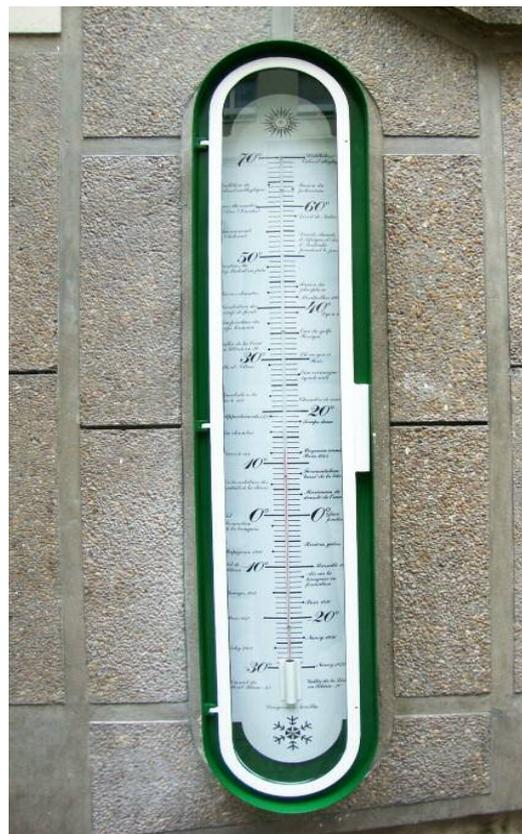
Trop énorme pour les uns, des transformations nécessaires pour les autres, une opportunité pour certains et un dossier exceptionnel pour les architectes et le secteur du BTP, voilà ce qui ressort des commentaires divers, concernant le projet d'aménagement de l'Île de la Cité et l'exposition organisée à la Conciergerie. L'architecte Dominique Perrot et Philippe Bélaval, le président du centre des monuments nationaux ont été chargés par François Hollande de proposer une évolution de l'Île, sachant que le Palais de justice va quitter les lieux, ainsi que la Direction de la Police Judiciaire, quant aux locaux de l'hôtel Dieu ils sont pour la plupart libres. L'Île de la Cité est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO et le Président de la République estime qu'elle « n'est pas un lieu de vie... », alors que « ...son avenir est un enjeu majeur non seulement pour Paris, mais pour la France entière. ». A l'aune de ces affirmations les responsables du projet soulignent que *l'ancienne Lutèce* est devenue, depuis les grandes transformations de la capitale par Haussmann, un centre regroupant des grandes administrations où demeurent à peine 1 000 habitants lorsque 14 millions de touristes se pressent chaque année à Notre-Dame. 35 propositions sont faites portant autant sur la circulation et la création de passerelles, sur l'aménagement de deux places, la suppression de parking, la couverture en verre des cours intérieures des bâtiments, la création de prome-

nades, la transformation du marché aux fleurs (les petites constructions caractéristiques seraient abandonnées pour du verre) et la végétalisation plus significative de la place Dauphine. Tout ceci ne fait pas l'unanimité, l'emploi massif de verre rappelle l'architecture du Bauhaus. Le risque de voir s'installer des cohortes de consommateurs dans les bars et autres guinguettes qui ne manqueront pas d'être installées sur les quais dans la logique du développement continu de la fête inquiète déjà. Les habitants ont-ils été associés? Que nenni. A-t-on pensé au financement colossal nécessaire pour un Ville et un État endettés, principaux propriétaires des biens visés par le projet? Le montant d'un milliard d'€ a été avancé. On ne sait même pas quelle sera la destination des immeubles libérés par les administrations sur le départ, ni véritablement celle de l'Hôtel Dieu. Mettre en avant la perspective des Jeux Olympiques qui nécessiteront déjà un budget conséquent n'est pas réaliste et n'a pas grand-chose à voir avec ce chantier.

De nombreuses zones d'ombre subsistent donc sur l'évolution de l'Île de la Cité. Aucune proposition concurrente n'a été présentée. Faut-il s'attaquer de façon aussi radicale à un quartier historique? Comment sera organisé le financement alors que d'autres investissements sont prévus (casernes des Minimes, ensemble immobilier du boulevard Morland...).

## Retour du grand thermomètre de la rue Brantôme (IIIe)

Le grand thermomètre de la rue Brantôme a été cassé au début de l'année 2012 par un acte de vandalisme. Il a fallu cinq années pour qu'il soit réparé et remis à son emplacement d'origine dans le quartier de l'Horloge. L'ASSACTIVE, l'association des habitants du quartier, a beaucoup œuvré auprès de l'ASLQH, c'est-à-dire le syndicat des copropriétaires, pour aboutir à ce résultat... Une nouvelle fois un acte d'incivilité totalement gratuit a été à l'origine de ces désagréments qui ont traîné en longueur mais le résultat est appréciable. Le thermomètre est comme neuf



*Thermomètre de la rue Brantôme (IIIe)*

## L'assemblée générale de « Vivre le Marais ! » aura lieu le 3 avril 2017

L'assemblée générale annuelle de « Vivre le Marais ! » aura lieu le lundi 3 avril 2017 prochain à 18h00 dans le très joli cadre de la salle des fêtes de la Mairie du IVe qui est mise gracieusement à notre disposition. Cette année Karine Léger d'Airparif nous expliquera ce qu'est la mission d'AIRPARIF quant à la qualité de l'air tant à PARIS qu'en Île-de-France, son rôle sur notre vie quotidienne. Vous pourrez l'interroger à l'issue de sa présentation. Nous vous attendons aussi nombreux que les années passées. Ce sera l'occasion d'échanger entre nous aussi et de se mettre à jour de la cotisation 2017. Comme chaque année à cette occasion un cocktail suivra.

## Le coupe-gorge Saint-Merri (IVe)

Il faut pourtant passer par là quand on monte vers le nord la rue du Renard (IVe). Ou bien traverser, passer cet écueil et traverser à nouveau en l'ayant évité. Tout concourt au dégoût dans ce sinistre passage : les tags agressifs, les affiches crotées, les déchets et déjections au sol et les relents ammoniacés de l'urine. Une pollution importante causée par le trafic des véhicules nombreux qui passent le long de l'immeuble. Même le coin aménagé au-dessus de la trémie avec quelques grilles et des pavés entre lesquels pousse de

XVII<sup>e</sup> siècle qui existait sur ce site". Un site qui est globalement défiguré par une trémie qui conduit au parcours souterrain des Halles et qu'on n'a réussi ni à requalifier vraiment ni à maintenir propre. A l'indigence de la construction s'ajoute l'horreur du cheminement proposé à sa base. Un parcours détestable que quinze années d'activisme des associations auprès de la mairie du IVe n'ont pas réussi à corriger. Il y a un an le Maire du IVe Christophe Girard allumait toutefois une lueur d'espoir en an-



Passage devant le 16 rue du Renard (photo VIM)

l'herbe est sale et sert plus de parking à 2 roues que de « petit espace vert ». Tout cela est d'autant plus choquant que cet édifice en béton brut et façades vitrées abrite une école élémentaire considérée comme progressiste, une piscine appréciée de ceux qui la pratiquent sans oublier les bains-douches municipaux. Il est pourtant le plus laid du Marais et probablement de tout Paris, œuvre d'architectes qui à l'instar de leurs contemporains à l'époque où Beaubourg était en construction ont plus cherché à faire sensation que plaire au tout venant. Trois architectes américains publiaient un livre en 2003 intitulé "mille bâtiments à Paris" (L'indépendant du 4e - juillet 2010) qui disait de cet édifice : "cette école élémentaire est un exemple de l'architecture inadaptée des années 1960 qui ne respectait pas le caractère historique des bâtiments originaux. La construction de ce bâtiment en béton a occasionné la destruction de la demeure privée du

nonçant que 25,5 millions d'euros seraient investis dès juillet 2017 pour rénover l'édifice. On attend cette fois des architectes qu'ils soignent l'environnement décrié et s'assurent de la capacité de la Ville à en garantir la maintenance au quotidien. Il est possible que la mairie du IVe soit en mesure d'apporter des apaisements à cet égard car pour l'instant le silence le plus absolu règne alors qu'il s'agit sans aucun doute d'un des dossiers prioritaires de la mandature et pour lequel les riverains attendent désormais des actes et non plus des mots. Au niveau de la propreté notons cependant que la Maire de Paris vient de lancer le 3<sup>e</sup> plan de propreté depuis son élection et a annoncé 100 recrutements, des horaires de nettoyage plus tardifs, l'achat de nouveaux matériels, davantage de prévention et de verbalisation. Il faut davantage de fermeté face aux incivilités.

## Deuxièmes assises du réseau « Vivre la Ville ! » à Madrid



L'affiche éditée pour les assises de Madrid

Les deuxièmes assises du réseau européen "Vivre la Ville !" auquel appartient « Vivre le Marais ! » se tiennent cette année à Madrid les 25 et 26 mars. L'attente est la même pour les villes d'Europe : maintenir la qualité de vie des habitants des centres villes, comme le proclame l'affichette ci-dessus. Trente associations dont la nôtre font partie du réseau "Vivre Paris !" qui a été rejoint récemment par Amsterdam et regroupe des collectifs d'habitants en France et en Europe qui souffrent de nuisances locales.

## Venise en fête : musée Cognacq-Jay



La fête à Venise illustrée par Pietro Longhi

La très importante exposition "Sérénissime ! Venise en fête de Tiepolo à Guardi" est à voir jusqu'au 25 juin 2017 au musée Cognacq-Jay. Au XVIII<sup>e</sup> siècle le carnaval, les fêtes, régates et autres attractions rythment la vie de Venise et sont connus dans toute l'Europe. Ces manifestations procèdent d'une véritable "mise en scène" voulues par les autorités civiles et religieuses locales. Cette période aux moments glorieux a été figée et magnifiée par Guardi, Tiepolo, Panini, Longhi et biens d'autres artistes.

### Des hôtels particuliers discrets sous le soleil de fin d'hiver (IIIe)



Rue des Archives (IIIe) numéros 74 et 76 (photo VIM)

Le soleil d'hiver qui joue sur les façades ravalées des immeubles de nos rues donne quelques fois envie de s'arrêter et de faire une photo. Ainsi des marches du bureau de poste de la rue des Archives. Cette position permet de plonger un peu dans les cours et d'échapper aux porches qui sont beaux en soi mais sont un barrage à la vue sur les façades. La rue des Archives présente la particularité d'offrir dans sa partie haute une lignée d'hôtels particuliers mitoyens qui, sans être tous exceptionnels, le sont par la densité de belles demeures qui s'enchaînent. Que l'on en juge. On trouve d'abord au 68, une construction assez lourde du XXème siècle qui cache l'Hôtel du Refuge (XVIIème siècle) dont la façade arrière est visible depuis la ruelle Sourdis. Ensuite aux 70 et 72 les Hôtels de Montescot et de Villeflaix derrière leurs portails Louis XIV sur la rue des Archives. Tous deux datent du milieu du XVIIème siècle. Leur restauration après deux siècles d'avanie date de 1992. Il y a une très jolie fontaine Louis XV qu'on ne voit malheureusement pas, dans les jardins qui donnent sur la ruelle Sour-

dis. Puis aux 74 et 76 les Hôtels de Tallemant et le Pelletier de Souzy, qu'on voit sur la photo, tous deux du milieu du XVIIème siècle comme leurs voisins précédents. Outrageusement défigurés au XIXème siècle, ils ont été intelligemment restaurés en 1993. C'est aujourd'hui un immeuble en copropriété. Enfin au 78, au-delà de la rue Pastourelle, l'Hôtel Amelot de Chaillou, un peu plus récent (début XVIIIème), dit aussi Hôtel de Tallard. Il a subi lui aussi de profondes dégradations au XIXème siècle pour finir en copropriété suite à une restauration de qualité en 1981. Cet Hôtel s'honore d'un escalier monumental qui est l'un des plus beaux du Marais. Sa cour pavée sert quelques fois de décor au tournage de films d'époque. Il dispose aussi d'un joli jardin côté rue de Beauce. Notons enfin la prochaine remise en état au 79 d'un ensemble de bâtiments qui abriteront les services administratifs du Musée de la chasse et la fondation Cartier-Bresson. En remontant ainsi la rue des Archives, ce sont 400 ans d'histoire qui défilent devant nous.

### Place du Marché Ste Catherine (IVe) : un coin de paradis saccagé

Sur cette place discrète qui est un mouchoir de poche, on compte près d'une dizaine de terrasses qui rivalisent de vulgarité pour offrir un maximum de places à leurs consommateurs en empiétant sur l'espace public avec des terrasses aux allures de bidonvilles. On voit sur la photo l'usage qui est fait des rideaux plastiques et des planches de récupération pour clôturer une emprise qui se soucie peu des dimensions définies par la Mairie de Paris. Nous sommes pourtant en secteur protégé. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Marais qui a été révisé en 2013 consacre un chapitre à cette place en plaidant pour le respect de son caractère intimiste et l'harmonie des constructions qui la bordent, dont la moindre modification peut porter atteinte à la personnalité si particulière de ce site exceptionnel. A ce propos, une autorisation de travaux a été accordée récemment par la direction de l'urbanisme de la Mairie de Paris (mais toujours pas affichée) pour la démolition d'une façade et son remplacement par une terrasse fermée qui ajouterait une verrue de plus au paysage de la place. Les riverains s'y opposent et ne veulent pas en rester là, ils ont rencontré récemment l'architecte des bâtiments de France et nous sommes décidés à leur apporter notre soutien. Trop de passivité et de tolérance ont contribué à faire perdre tout le charme et le pittoresque de ce lieu laissé en déshérence. .



Collé contre « Joséphine », « BDJ café »  
Histoire de Paris

### Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog

Nom : Prénom : e-mail :  
Adresse : Téléphone :

- Ci-joint chèque de 20 €, pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog,  
À l'ordre de « Vivre le Marais ! »,  
6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

